



## J'ai reçu un trop perçu par ma boite interim

Par **SEB28**, le **09/08/2011** à **15:31**

Bonjour, j'ai reçu une lettre ce matin de ma boîte d'interim me disant "après vérification, nous constatons que vous avez reçu un trop perçu au cours du mois de mai 2011. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner un chèque de la somme de 157.03 à l'ordre de crit interim". Le problème est que n'ayant pas vu ce problème avant, c'est que je n'ai plus cet argent et étant en arrêt maladie depuis le 13 mai jusqu'au 15 septembre et ne touchant que 900 euros par mois "ce qui ne paie même pas les factures" j'ai demandé à ma boîte interim de faciliter le paiement dès que j'aurais repris un emploi. La boîte d'interim ne veut rien entendre et compte prélever cette somme sur ce que doit me verser la caisse de prévoyance qui n'a toujours pas fait signe de vie d'ailleurs.

Ma question est simple comment me sortir de cette galère? La boîte d'interim a-t-elle le droit de refuser de faciliter le paiement alors que c'est elle qui a trompé?

merci d'avance pour votre aide

Par **pat76**, le **09/08/2011** à **16:30**

Bonjour

Avez-vous contacté la caisse de prévoyance afin de savoir si l'agence d'intérim avait signalé que vous étiez en arrêt maladie?

Quel genre de contrat avez-vous avec l'agence intérim?

En ce qui concerne le trop perçu, malheureusement pour vous l'agence est en droit de vous

en demander le règlement intégral.

Le responsable de cette agence aurait bien sur dû vous faciliter le remboursement en établissement un échéancier, mais il a des comptes à rendre et devra justifier un manquement.

Mais, prenez déjà contact avec la caisse de prévoyance afin de savoir quand vous allez recevoir vos indemnités complémentaires. Vous pouvez y prétendre d'après votre convention collective? A vérifier.

Par **SEB28**, le **10/08/2011** à **14:55**

bonjour

Oui ca fait deux mois que j'appelle la caisse de prevoyance. Il me dise que la boite d'interim n'a pas envoyer mon dossier et quand j'appel la boite d'interim eux me dise l'avoir envoyer plusieurs fois a ma demande. En gros il me mene en bateau.

Je travail avec eux depuis deux ans et mes contrat sont des contrats renouvelable soit a la semaine au mois ect...

Pour le trop percu ce matin j'ai appeler l'inspection du travail et il mon dit que la boite d'interim avai tous les droits que sais moi qui aurai du controler mes heure pour que cela n'arrive pas. "ce qui pour moi n'est pas logique" je ne suis pas pret de retravaillé avec cette boite interim.

merci pour votre aide claire et votre reponse rapide.

Par **pat76**, le **10/08/2011** à **15:23**

Bonjour

Ce n'est pas par téléphone qu'il faut réclamé mais par lettre recommandée avec avis de réception. Le téléphone ce n'est pas une preuve en justice à l'inverse d'une demande envoyée en recommandé.

Donc vous mettez en demeure l'agence intérim et la caisse de prévoyance de faire le nécessaire que pour dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre les indemnités complémentaires vous soient versées.

Vous précisez à l'agence d'interim qu'elle est responsable de cela et devra ce substituée à la caisse de prévoyance si rien n'est fait dans le délai que vous aurez indiqué.

Vous indiquez que faute d'avoir obtenu satisfaction, vous assignerez ..... (nom de la société

d'intérim) devant le Conseil des Prud'hommes pour faire valoir vos droits.

Vous garderez une copie de chacune de vos lettres et en enverrez une copie à l'inspection du travail avec un courrier expliquant la situation.

Si dans 10 jours vous n'avez pas de nouvelles, revenez sur le forum où vous seront communiqués les textes de loi à opposer à votre employeur.

Par **SEB28**, le **10/08/2011** à **19:59**

bonjour

Après avoir posté le message précédent j'ai appelé la caisse de prévoyance qui a enfin reçu mon dossier lundi et il m'a dit que mon dossier serait traité dans les dix jours. Manque de chance pour moi il me reste des papiers à leur envoyer pour compléter mon dossier.

(indemnité journalière verser par la secu)

Donc mon délai de dix jours commencera quand il aura reçu ces papiers.

A ce que vous me dites il faudra que je leur envoie tout ça par lettre recommandée afin de me couvrir. Ce que je compte faire.

merci de vos conseils